



La Réunion, 4 août 2015. Dans ces 9èmes Jeux de l'île de l'océan Indien, c'est la Malgache, Marthe Ralisinirina, qui s'est imposée en finale du 3.000 m steeple, avec une temps de 11'07''10 devant la Mauricienne Rachel Michel (11'57''32) et la Réunionnaise Mathilde Leleux (11'57''73).



Ainsi, Marthe Ralisinirina est sortie victorieuse de l'épreuve du 3.000 m steeple. Elle est donc montée sur la plus haute marche du podium, avec le drapeau national malgache qu'elle était déjà en train de brandir. Soudain, sortie de nulle part, Catherine Paoli, trésorière adjointe du Comité d'organisation de ces Jeux des îles 2015, débouche et vient arracher le drapeau des mains de Marthe.



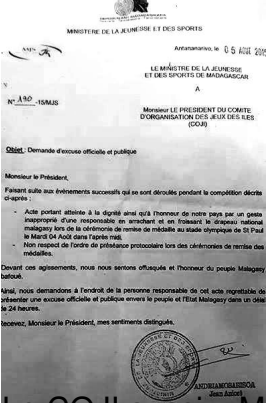
La réaction du public ne se fait pas attendre : invectives, sifflets, insultes même. En fait, à la base d'une décision du Comité International des Jeux, une information avait été transmise à tous les athlètes comme quoi aucun drapeau national ne sera présent durant la cérémonie protocolaire de remise de médailles.



Y-a-t-il de quoi être fière, Mme Paoli? Certes, *dura lex sed lex* mais tout de même...

Certes, le drapeau, ensuite, a été rendu à Marthe qui l'a brandi une seconde fois. Mais le mal a été fait. Questions : *Est-ce que la décision du Comité d'organisation a stipulé qu'il fallait arracher le drapeau d'un pays d'une athlète qui a gagné une médaille ?* *Ce s jeux des îles ne sont-ils pas un moyen pour célébrer la fraternité de toutes les îles de l'Océan Indien ?*

En tout cas, force de constater que ce pitoyable incident est à l'image même du régime Rajaonarimampianina : faire fi des règles et des lois et puis jouer les victimes ensuite en fanfaronnant encore. En tout cas, dans le volet humiliation pour Madagascar et les Malgaches, il n'y a pas mieux... Mais n'est-ce pas le peuple lui-même qui va se lever face à ces fraudes électorales perpétrées par le parti Hvm à travers toute la Grande île de l'océan Indien, pour que leurs voix soient restituées ?



Le COJ aussi. Mais est-ce suffisant ?:



Jeannot Ramambazafy - 5 août 2015